

BIENTRAITANCE EN INSTITUTION

DÉVELOPPEZ VOS COMPÉTENCES PAR LA FORMATION



PUBLIC CONCERNÉ

Tout professionnel concerné dans l'établissement

PRÉREQUIS

Pas de prérequis exigés pour cette formation

PROFIL DE L'INTERVENANT

Cadre de santé, psychologue

COMPÉTENCES VISÉES

- Être en capacité d'intégrer et faire intégrer de la bientraitance à tous les niveaux de la prise en charge et de l'accompagnement des personnes accueillies
- Promouvoir la bientraitance dans le cadre de l'établissement et de la mise en pratique du projet d'équipe
- Savoir anticiper le risque de maltraitance et, le cas échéant, savoir signaler et faire signaler

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

SAVOIR

- Assimiler le cadre éthique de la bientraitance
- Avoir la capacité de repérer, voire de signaler, des actes de maltraitance et de cibler leurs facteurs de risque
- Comprendre l'impact bénéfique de la bientraitance sur le fonctionnement de l'organisation, de même que sur le vécu et la pratique des professionnels

SAVOIR-ÊTRE

- Rechercher et valoriser une véritable attitude bientraitante

ÉLÉMENTS DE CONTENU

- Le cadre de référence : définitions - Droits des personnes accueillies
- La maltraitance : un risque pour les personnes accueillies en établissement
- La bientraitance : un concept pour l'accompagnement
- La bientraitance : une pratique avant tout
- La bientraitance : une démarche professionnelle

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés du formateur
- Échanges à partir des exposés et des situations professionnelles décrites par les participants
- Travaux en sous-groupe



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Un processus évaluatif complet de la réussite des objectifs de la formation :

- Recueil écrit et oral des attentes
- Bilan oral de la formation
- Questionnaire de satisfaction
- Feed-back tout au long de la formation
- Compte rendu individuel du formateur (envoyé à l'établissement)
- Évaluation des connaissances acquises en fin de formation



Le client dispose d'un interlocuteur pour échanger à tout moment sur l'ingénierie de la formation, les objectifs, les modalités de réalisation et d'organisation, les conclusions de la formation.

DÉLAIS D'ACCÈS ET ACCESSIBILITÉ AU PUBLIC

- **Pour nos formations INTRA**, les délais d'accès à la formation et l'accessibilité des publics en situation de handicap sont définis par l'établissement accueillant.
- **Pour nos formations INTER**, le planning de nos formations est accessible sur le site de l'IRFA et permet l'inscription et l'entrée en formation des publics jusqu'à la veille du démarrage de l'action.

L'ensemble de nos lieux d'accueil sont accessibles aux personnes en situation de handicap, par ailleurs un référent handicap est identifié au sein de l'organisme.

TARIFS

L'IRFA est exonéré de TVA en application de l'article 261-4-4° du Code Général des Impôts.

- **Pour nos formations Intra** : à titre indicatif, 1250 euros par jour selon les besoins de l'établissement et le profil du formateur, pour un groupe de 15 personnes maximum.
- **Pour nos formations Inter** : 720 euros.



UN PROJET DE FORMATION DANS VOTRE RÉGION ?

Contactez-nous pour une mise en relation avec nos conseillers et responsables de formation



02 33 29 66 51



infos@irfa-formation.fr